

# Assemblée Générale du Partenariat français pour les déchets

**17 octobre 2024, Courbevoie**

## Rapport du Trésorier sur les comptes clos le 31 décembre 2023

Version Finale

### Introduction

L'exercice 2023 a été marqué par le démarrage du PFD, avec sa création en mars 2023, l'élection de son Président et la nomination de sa Directrice Générale en avril 2023, et l'ouverture d'un compte bancaire en juin 2023.

Cette première clôture porte donc sur une année partielle caractérisée par la mise en place de conventions de subvention et la facturation des cotisations aux membres, afin d'apporter les recettes nécessaires au fonctionnement des activités 2023, mais aussi afin de doter un fond de réserve permettant de sécuriser le bon fonctionnement du PFD sur le long terme.

### Bilan 2023

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de l'association s'élève à 130 412€.

L'actif comprend :

- Des créances à recevoir au 31 décembre 2023 pour 60 275€
- D'une subvention ADEME à recevoir pour 26 236 €
- La trésorerie disponible pour 41 269 €

Le Passif comprend :

Les dettes qui s'élèvent à 27 671€ au 31 décembre 2023, décomposées en

- dettes fournisseurs (10 382€) comprenant les provision sur factures fournisseurs à recevoir, telle que l'audit par le Commissaire aux Comptes.
- dettes sociales directement liées aux salaires de l'équipe (17 289€).



Les fonds propres pour 102 741€ représentent le résultat de l'exercice 2023 intégralement porté en report à nouveau.

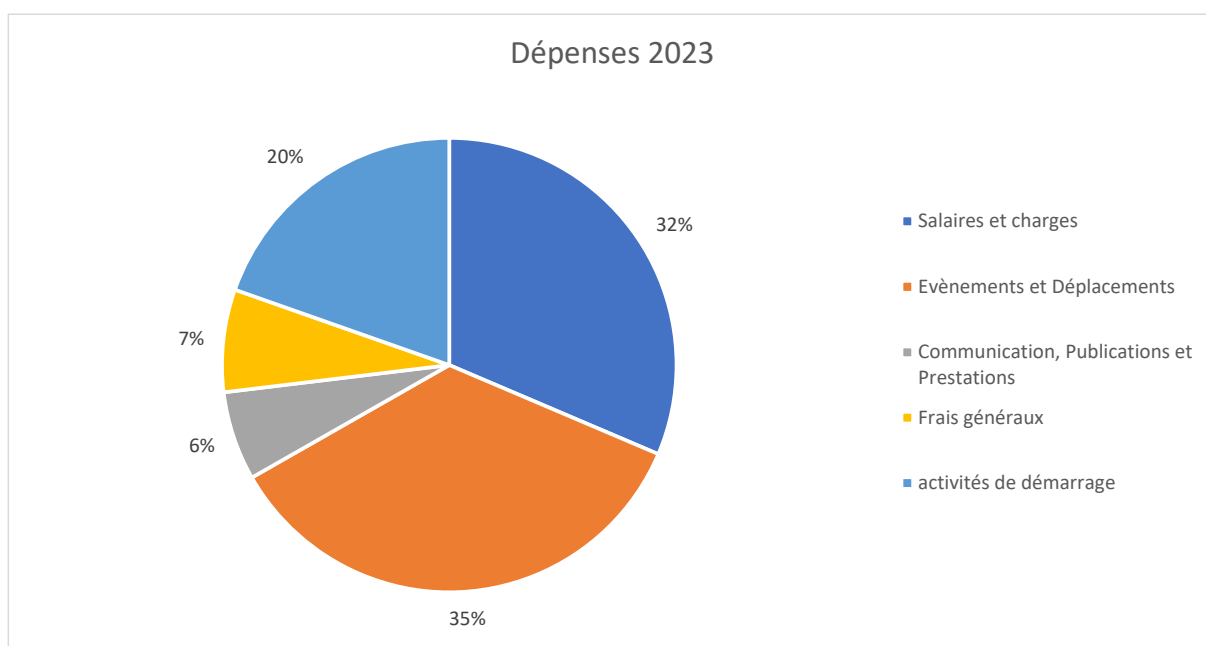
## Comptes de Résultats

### 1.1. Charges

Le total des charges d'exploitation s'élève à 180 876 €.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les frais de personnel de l'année, inclus la prestation de service de la Directrice Générale avant son recrutement
- L'organisation de l'évènement lors de INC2 à Paris le 30 mai.
- Participation au Congrès ISWA en Oman,
- Participation à la COP28 à Dubai
- La mise en place du site web et de l'identité visuelle du PFD

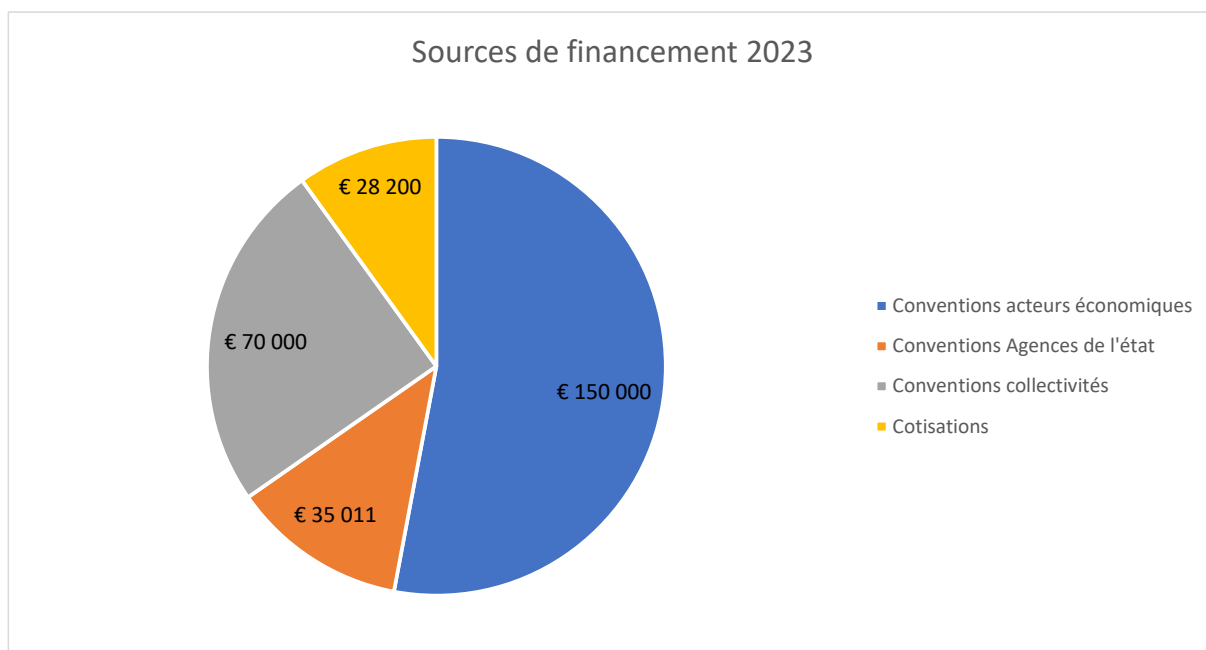


### 1.2. Produits

Les sources de financements (produits) 2023 s'élèvent à 283 616 € avec la répartition suivante :

- 28 200 € des cotisations, soit 10% (un peu plus que prévu initialement).
- 150 000 € des acteurs économiques, soit 58%
- 105 011 € provient des collectivités ou agences de l'état. C'est un peu moins qu'initialement prévu, car la subvention ADEME se reporte en plus grande proportion sur 2024.



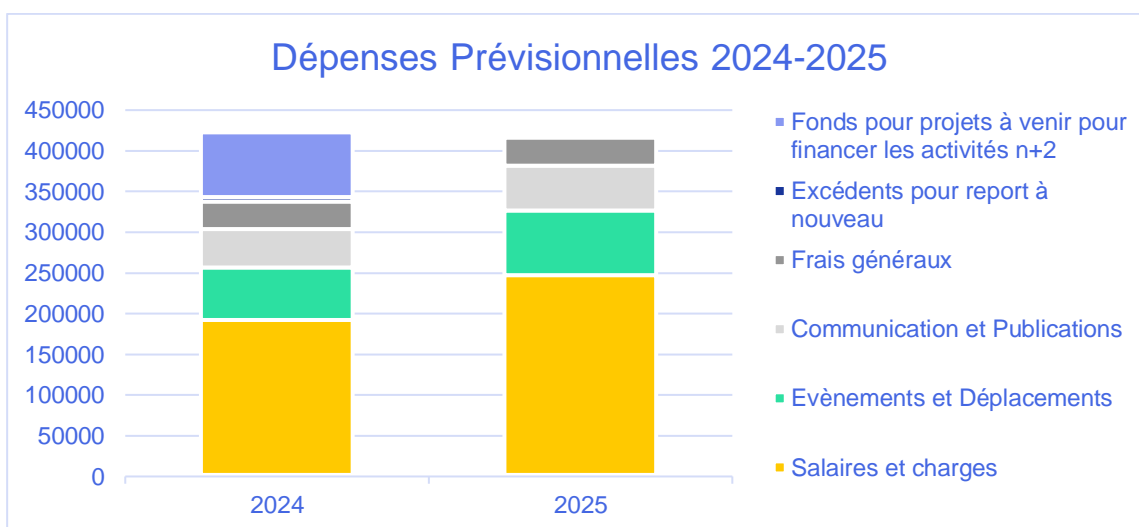


### 1.3. Résultat de l'exercice

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'Association au 31 décembre 2023 présente un excédent de 102 741 €. Ce résultat est volontairement élevé afin de permettre à l'association de se doter d'une réserve pour les années à venir. Ce résultat sera affecté en report à nouveau. Cette réserve représente un peu plus d'un tiers des recettes d'une année. Il est planifié que le résultat de l'exercice 2024 présente de nouveau un excédent.

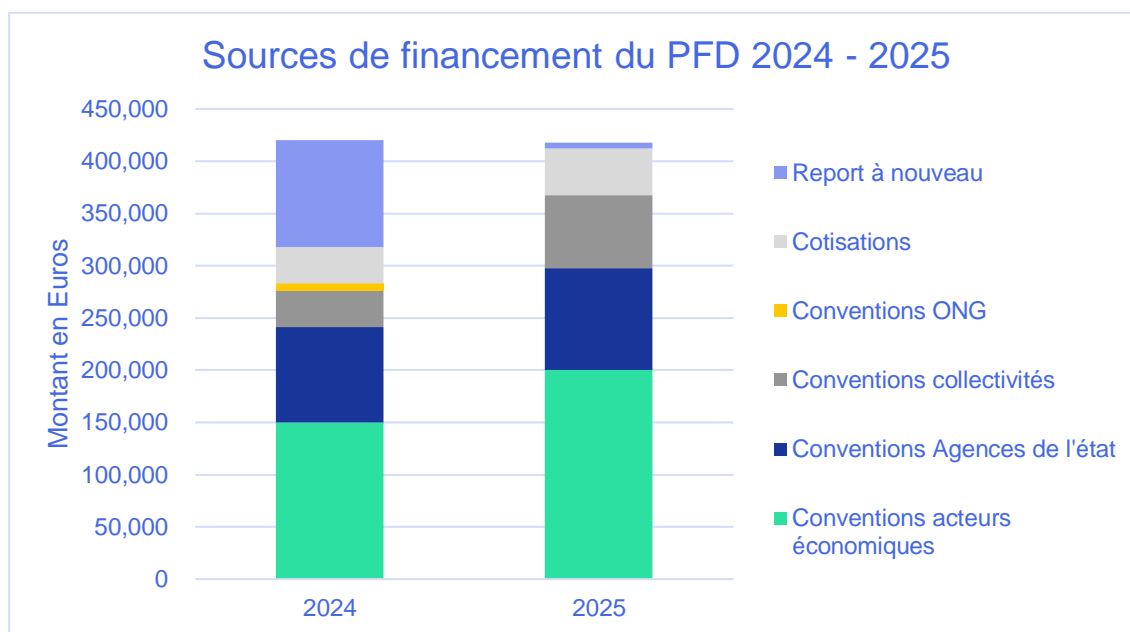
Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2023 en report à nouveau.

Le budget 2024 propose des dépenses en dessous des recettes, afin de renforcer la santé financière de l'association à travers ses réserves. En 2025, le budget proposé présente un résultat à zéro. Ce budget prévisionnel sera revu lors du CA de novembre 2024, afin d'être ajusté selon les conclusions du séminaire « vision & actions » du PFD, qui aura lieu les 17-18 octobre.





Les recettes prévisionnelles 2024-2025 sont les suivantes.



Vote du CA : Arrêt des comptes 2023 et affectation du résultat 2023 en report à nouveau.

## Gestion des comptes

La gestion comptable est assurée par le Cabinet Comptable Anderlaine, sous la responsabilité de l'expert-comptable Sébastien BESSON, assisté de Roxane DUNIER, Chef de Mission Expertise comptable et Conseil. Le Cabinet Anderlaine met à disposition du PFD les logiciels de facturation et de dépôts des justificatifs de dépenses. Le cabinet assure par ailleurs la préparation des feuilles de paye et les formalités de déclarations sociales associées.

Les comptes ont été audités par M. Thierry COULOUVRAT, qui a été approuvé comme Commissaire aux Comptes du PFD lors du CA du 16 juin 2024 et sera confirmé lors de l'AG du 17 octobre 2024.

